



COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, 22. 10. 2012  
C(2012) 7245 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg de lui avoir transmis son avis politique relatif à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune {COM(2011) 625 final} et s'excuse pour sa réponse tardive.*

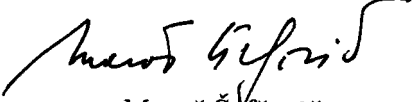
*Dans son avis politique, la Chambre des Députés attire l'attention sur certaines conséquences possibles de l'introduction d'un paiement en faveur des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement, ainsi que sur la difficulté de gérer ce paiement "vert" qui serait intégré au premier pilier. Concernant le "verdissement" de la PAC, la Commission souhaite rappeler son attachement à ce principe, dont les modalités de mise en œuvre devront recevoir la plus grande attention.*

*S'agissant de la convergence du taux des paiements directs, la Commission a pris note des efforts de régionalisation réalisés et qui ont déjà été constatés, notamment lors de la mise en œuvre du régime de paiement unique en 2005 au Luxembourg.*

*Dans son avis, la Chambre des Députés soulève la question de la compatibilité de l'article 9 de la proposition de règlement, notamment de la définition de l'agriculteur actif et des conséquences qui y sont attachées, avec les principes de subsidiarité et de proportionnalité mentionnés à l'article 5 du Traité sur l'Union européenne. La Commission souhaite rappeler son attachement à un meilleur ciblage du soutien aux seuls «agriculteurs actifs», afin de répondre aux critiques formulées par la Cour des comptes européenne.*

*La Commission a pris bonne note des observations transmises et de la préoccupation exprimée par la Chambre des Députés. Elle remercie la Chambre pour cette contribution qui ne manquera pas d'être prise en compte dans la cadre de l'examen de la proposition de règlement en question dans les enceintes du Parlement européen et du Conseil.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma plus haute considération.*

  
Maroš Šefčovič  
Vice-président

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des Députés  
du Grand Duché de Luxembourg  
23, rue du Marché-aux-Herbes  
L - 1728 Luxembourg